

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Comme il est de tradition, c'est au Président du Conseil municipal que revient l'honneur d'ouvrir la partie officielle avec la lecture du Pacte de 1291 et d'adresser au préalable quelques mots à la population réunie pour célébrer notre Fête Nationale. C'est, pour ma part, la 3^{ème} fois que j'assume la fonction de 1^{er} citoyen et c'est avec plaisir que je vous livre ainsi ces quelques propos.

Permettez-moi un petit rappel historique : nous sommes au milieu de l'été 1291. La région est dominée par les Habsbourg qui avaient accordé à nos ancêtres les Waldstätten des droits particuliers dans le but de s'allier la population gardienne de l'axe important du Gothard.

Mais l'empereur d'alors, Rodolphe 1^{er}, bien qu'ayant confirmé ces droits particuliers, cherche à plusieurs reprises à renforcer son contrôle sur la région. Et voici que le 15 juillet 1291, l'Empereur meurt ! Selon les historiens, c'est cet événement, et surtout les inquiétudes qu'il provoqua, qui semble avoir poussé les habitants des 3 vallées de Suisse Centrale à s'unir afin, entre autres raisons, de résister à l'envahisseur en se jurant un soutien mutuel contre toute personne extérieure susceptible de les attaquer ou de leur causer du tort. C'était en août 1291, il y a 727 ans !

Ce texte n'avait rien d'une déclaration d'indépendance paysanne à caractère révolutionnaire. Il visait avant tout à réaffirmer l'autorité des élites locales.

Il ne devait certainement pas être facile à cette époque, vu les moyens de transports et de communications d'alors, de s'approprier, de vivre ensemble et de s'accommoder l'un à l'autre et pour les autorités, de faire les meilleurs choix pour la population. C'était probablement un grand défi, et force est de constater qu'ils semblent l'avoir bien réussi...

Et bien ce défi, Mesdames et Messieurs, reste aujourd'hui d'actualité dans notre belle commune de Meyrin dont la population augmente significativement actuellement avec la construction du nouveau quartier des Vergers, les nombreuses surélévations et la densification de notre zone villa.

Arrêtons-nous quelques instants sur cette évolution. Au début des années 60, Meyrin ne compte guère plus de 3000 habitants. Avec la construction de la cité, il quadruple en 10 ans pour dépasser les 14000 âmes au début des années 70 et atteindre presque 19'000 habitants au début des années 80, une fois Champs-Fréchets terminé. Il stagne durant plus de 25 ans, et nous étions, au 31 décembre 2017, exactement 24'128 Meyrinoises et Meyrinois.

Le Conseil municipal, en plénière et lors de ses nombreuses séances de commissions, s'accorde après souvent de longues discussions à prendre les décisions qui forgent les contours de demain de notre commune.

Après les gros investissements consentis pour la construction du quartier des Vergers, près de 100 millions pour la construction du complexe scolaire, la crèche et les aménagements extérieurs qui, à terme, verront presque 1000 arbres plantés dans l'ensemble de ce quartier, nous sommes déjà en pleins travaux pour réussir un autre pari : le réaménagement de la Place des Cinq Continents et de ses alentours.

C'est le projet « Cœur de Cité » qui se veut participatif et à l'élaboration duquel toute la population a été invitée à s'investir et à participer aux discussions depuis maintenant un peu plus d'une année.

L'image directrice a été acceptée par le Conseil municipal ce printemps mais il reste encore bien des étapes avant de pouvoir déambuler sur une nouvelle place sur laquelle se dressera la nouvelle mairie ainsi que dans le parc qui prendra place sur le terrain de foot, sur l'arrière du Forum qui deviendra l'élément central de cet espace convivial et remplis de vie.

En attendant, chères concitoyennes, chers concitoyens, profitons pleinement de cette soirée du 1^{er} Août. Rendez visite aux nombreuses associations communales qui tiennent leurs stands ! Elles ont besoin que cette fête soit un succès pour assurer leur saison et continuer ainsi à vous permettre de pouvoir vous évader, sportivement ou culturellement parlant. Un grand merci aux nombreux bénévoles qui s'activent ici ce soir, ainsi qu'aux services de notre administration pour l'organisation de ce grand rassemblement.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une belle Fête Nationale.
Vive Meyrin, vive Genève et vive la Suisse !

Permettez-moi maintenant de passer à la lecture du Pacte de 1291, dans sa version officielle, telle que vous pouvez la retrouver sur le site de la Confédération.

Laurent Trembley, Président du Conseil municipal

AU NOM DU SEIGNEUR, AMEN !

C'est accomplir une action honorable et profitable au bien public que de confirmer, selon les formes consacrées, les mesures prises en vue de la sécurité et de la paix.

Au vu des temps difficiles, les gens de la vallée d'Uri, de la landsgemeinde de Schwyz et ceux de la vallée inférieure d'Unterwald s'engagent à se prêter mutuellement un soutien sans borne contre tous ceux qui, dans leurs vallées et au dehors, les attaqueraient ou leur causeraient du tort.

Les communautés s'apportent conseil et soutien à leurs propres frais en cas d'attaques contre leurs membres ou leur biens dans leurs vallées et au dehors, et s'y engagent par serment en confirmant et renouvelant l'ancien pacte.

Chacun, selon sa condition, reste dévoué à son seigneur.

La fonction de juge dans les vallées ne peut être achetée. Elle ne peut en outre être exercée que par des confédérés.

Les conflits entre confédérés doivent être apaisés par les plus sages. Leurs décisions doivent être défendues de tous.

Celui qui ne se soumet pas à la décision d'un juge et, de ce fait, porte préjudice à un confédéré sera contraint par tous les autres à réparation.

Si une lutte ou un conflit entre confédérés est réglé par le juge et que l'une des parties ne se plie pas à la décision ou à son devoir de réparation, les confédérés prennent la défense de l'autre partie.

Les décisions ci-dessus consignées, prises dans l'intérêt et au profit de tous, doivent si Dieu y consent, durer à perpétuité. Pourvu des sceaux des trois communautés et vallées susdites. Fait en l'an du Seigneur 1291, au début du mois d'août.